



DECLARATION DE LA CÔTE D'IVOIRE

CINQUIEME CONFERENCE D'EXAMEN DES ÉTATS PARTIES A LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DES MINES ANTIPERSONNEL

VENDREDI 29 NOVEMBRE 2024

09:00-12:00

**Point 6. Renouvellement de l'engagement politique en faveur de la Convention –
Débat de haut niveau (suite)**

Monsieur le Président

La Côte d'Ivoire voudrait réaffirmer son ferme engagement en faveur de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel.

Mon pays voudrait souligner les conséquences profondément dévastatrices et inhumaines des mines antipersonnel sur les populations civiles, en particulier les plus vulnérables. À cet égard, ma délégation salue les efforts constants de la Communauté internationale visant à éradiquer l'usage de ces armes et à apporter une assistance aux victimes.

Depuis son adoption, la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel a démontré son efficacité en réduisant le nombre de victimes, en facilitant la réhabilitation des terres affectées et en promouvant un environnement plus sûr pour les générations futures. Nous sommes déterminés à poursuivre cet héritage et à renforcer nos efforts pour atteindre l'objectif d'un monde sans mines.

En ce sens, nous exprimons notre soutien total à la Déclaration de Siem Reap-Angkor sur un monde sans mines 2024. Ce document crucial aborde les défis contemporains qui entravent encore notre chemin vers un avenir exempt de mines antipersonnel.

En ce qui concerne l'adhésion universelle à la Convention, il est impératif que tous les États non parties rejoignent cet effort collectif afin de consolider la norme mondiale contre l'usage des mines antipersonnel.

S'agissant de l'assistance aux victimes, nous saluons l'approche inclusive et axée sur les droits humains. Garantir un soutien holistique aux survivants, à leurs familles et aux communautés touchées est fondamental pour leur pleine réintégration dans la société.

À propos de la coopération internationale, ma délégation réaffirme la nécessité de renforcer les partenariats entre les États, les organisations internationales et la société civile. Ces collaborations sont essentielles pour garantir des progrès durables et répondre efficacement aux défis sur le terrain.

Pour ce qui est des synergies avec les Objectifs de Développement Durable, nous appuyons fermement le lien établi entre la mise en œuvre de la Convention et les efforts plus larges de développement et de réduction des inégalités.

En ce qui concerne l'impact du changement climatique, la Côte d'Ivoire soutient l'attention portée à cet enjeu. L'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement dans les efforts de déminage est essentielle pour minimiser les risques supplémentaires liés à la dégradation de l'environnement.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire se félicite de la reconnaissance des menaces persistantes posées par les mines antipersonnel de nature improvisée. Conscient de l'impact dévastateur de ces engins, notamment en Afrique de l'Ouest, mon pays appelle à une attention accrue et à une analyse approfondie de cette problématique.

En conclusion, la Côte d'Ivoire voudrait réaffirmer son engagement à contribuer à ces efforts.

Je vous remercie.